

BONE THERAPEUTICS
SOCIETE ANONYME
AYANT FAIT PUBLIQUEMENT APPEL A L'EPARGNE
rue Auguste Piccard 37
6041 Gosselies
RPM Charleroi 0882.015.654

(la "Société")

**INFORMATIONS SUR LES DROITS DES ACTIONNAIRES CONFORMÉMENT AUX ARTICLES
533TER ET 540 DU CODE DES SOCIÉTÉS A L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE QUI SE TIENDRONT LE
13 JUIN 2018 A PARTIR DE 16H A RUE AUGUSTE PICCARD 37, 6041 GOSSELIES**

**1. DROIT DES ACTIONNAIRES D'INSCRIRE DES SUJETS A L'ORDRE DU JOUR ET DE
DEPOSER DES PROPOSITIONS DE DECISIONS**

En vertu de l'article 533ter du Code des sociétés, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social peuvent (i) requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour des assemblées générales, ainsi que (ii) déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour des assemblées générales.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent, pour que leur demande soit examinée lors de l'assemblée générale, satisfaire aux deux conditions suivantes :

- prouver qu'ils détiennent le pourcentage requis ci-dessus à la date de leur demande (soit par un certificat constatant l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes) ; et
- encore être actionnaire à hauteur de 3 % du capital social à la date d'enregistrement (le **30 mai 2018 à minuit**).

Les actionnaires peuvent alors exercer ce droit en fournissant (i) le texte des nouveaux points à l'ordre du jour, et/ou (ii) le texte des propositions de décisions devant être reflétées dans l'ordre du jour, par courrier ordinaire à l'attention de Madame Valérie Roels, Bone Therapeutics, rue Auguste Piccard 37, 6041 Gosselies, ou par courriel à l'adresse valerie.roels@bonetherapeutics.com, au plus tard le **22 mai 2018**. La Société accusera réception des demandes formulées par e-mail ou par courrier à l'adresse indiquée par l'actionnaire dans un délai de 48 heures à compter de cette réception.

La Société publiera l'ordre du jour qui serait, le cas échéant, modifié, au plus tard le **29 mai 2018** (sur le site internet de la Société à l'adresse www.bonetherapeutics.com, au Moniteur belge et dans la presse).

Le formulaire *ad hoc* de procuration complété des sujets à traiter et/ou des propositions de décisions sera disponible sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.bonetherapeutics.com, et ce en même temps que la publication de l'ordre du jour modifié, à savoir le **29 mai 2018** au plus tard.

Toutefois, les procurations qui seraient notifiées à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Par exception à ce qui précède, pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décisions nouvelles

déposées en application de l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire peut, en assemblée générale, s'écarter des éventuelles instructions données par son mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant. Il doit en informer son mandant. La procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les sujets nouvellement inscrits à l'ordre du jour ou s'il doit s'abstenir.

2. DROIT DES ACTIONNAIRES DE POSER DES QUESTIONS PAR ÉCRIT

En vertu de l'article 540 du Code des sociétés, les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit aux administrateurs préalablement aux assemblées générales qui se tiendront le **13 juin 2018**.

L'exercice de ce droit est subordonné aux deux conditions suivantes :

- avoir la qualité d'actionnaire à la date d'enregistrement (le **30 mai 2018 à minuit**) ; et
- avoir informé la Société de l'intention de participer aux assemblées générales, conformément aux dispositions prévues dans la convocation.

Ces questions peuvent être posées préalablement aux assemblées générales par courrier ordinaire à l'attention de Madame Valérie Roels, Bone Therapeutics, rue Auguste Piccard 37, 6041 Gosselies, par courriel à l'adresse valerie.roels@bonetherapeutics.com, ou par télécopie au +32 71 12 10 01. Elles doivent parvenir à la Société au plus tard le **7 juin 2018 à 17h**.

Durant les assemblées générales, les administrateurs répondront aux questions qui auront été posées par les actionnaires par écrit (ou oralement en assemblée) au sujet des points portés à l'ordre du jour, dans la mesure où la communication de données ou de faits n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux de la Société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la Société ou ses administrateurs.

Les administrateurs peuvent fournir une réponse globale à plusieurs questions ayant le même objet.